



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication: **26.03.2003 Bulletin 2003/13** (51) Int Cl.7: **G09F 3/20**

(21) Numéro de dépôt: **02356180.6**

(22) Date de dépôt: **20.09.2002**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR**  
**IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(30) Priorité: **21.09.2001 FR 0112230**

(71) Demandeur: **Graines Gondian**  
**26400 Crest (FR)**

(72) Inventeur: **Bronsard, M. Michel**  
**26250 Livron (FR)**

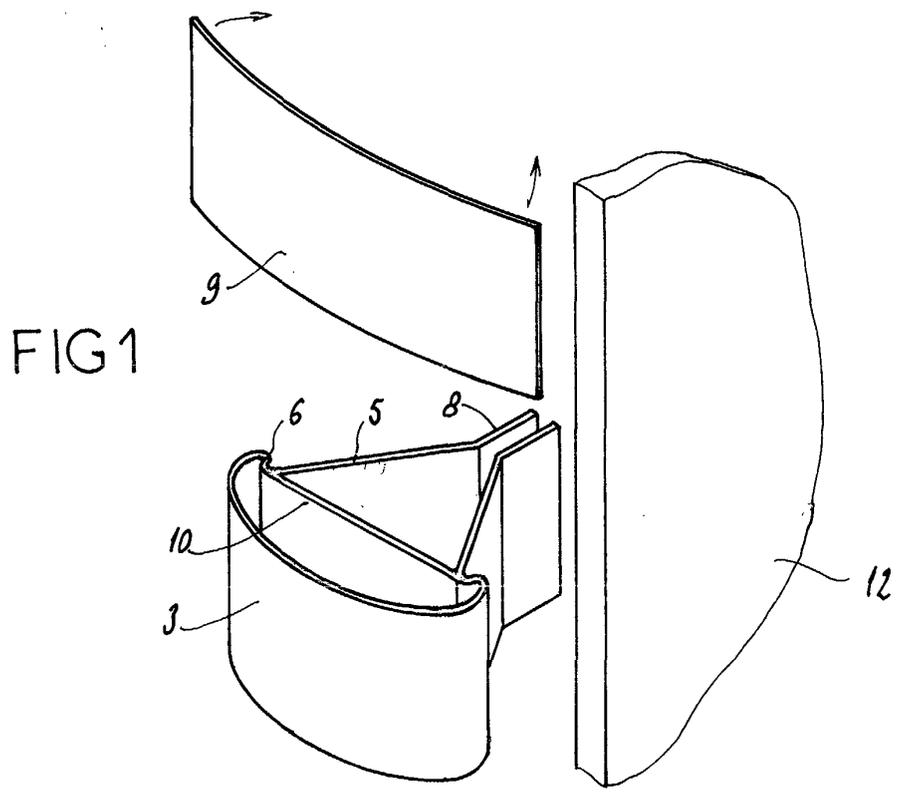
(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**  
**Cabinet GERMAIN & MAUREAU,**  
**12 rue Boileau**  
**69006 Lyon (FR)**

(54) **Dispositif porte étiquette**

(57) Dispositif porte-étiquette mono pièce caractérisé en ce qu'il comprend:

- une partie antérieure transparente en forme d'arc (3) susceptible de recevoir contre sa face tournée vers l'intérieur de sa concavité une étiquette signa-

- létique (9), et
- une partie postérieure comprenant deux branches (5) présentant chacune une extrémité libre et une extrémité reliée à chacune des extrémités de la partie antérieure (3) par une zone élastique en forme de S



EP 1 296 308 A1

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dispositif porte-étiquette.

**[0002]** Les dispositifs porte-étiquettes actuels sont pour la plupart intégrés aux présentoirs de vente.

**[0003]** De façon courante, ces dispositifs sont intégrés à la face avant des rayonnages de présentation.

**[0004]** Ces dispositifs présentent l'inconvénient de manquer de flexibilité du fait de leur intégration au présentoir de vente.

**[0005]** Or, dans le cas, par exemple, d'opérations promotionnelles, il peut être intéressant de modifier la physionomie des présentoirs pour mettre en valeur une caractéristique particulière d'un produit.

**[0006]** On connaît par le document GB 2 189 640 un pore étiquette pouvant être mis en place sur un profilé.

**[0007]** On connaît également par les documents US 4 295 288 et FR 1 292 259 pouvant être mis en place sur des supports d'épaisseur constante.

**[0008]** Un but de l'invention est de proposer un dispositif porte-étiquette dont le positionnement présente un haut degré de flexibilité tout en étant d'un coût industriel compétitif.

**[0009]** A cet effet, le dispositif porte-étiquette comprend :

- une partie antérieure transparente en forme d'arc susceptible de recevoir contre sa face tournée vers l'intérieur de sa concavité une étiquette signalétique, et
- une partie postérieure comprenant deux branches présentant chacune une extrémité libre et une extrémité reliée à chacune des extrémités de la partie antérieure par une zone élastique en forme de S.

**[0010]** Ce dispositif permet grâce à sa partie antérieure d'afficher une étiquette signalétique et grâce à sa partie postérieure comprenant deux branches susceptibles de s'écarter élastiquement l'une de l'autre de positionner l'étiquette sur tout type de support plan.

**[0011]** La zone en forme de S permet de réaliser une liaison élastique entre la partie postérieure et chacune des branches, qui viennent réaliser un pincement sur des supports présentant des épaisseurs variables.

**[0012]** De manière avantageuse, deux plaquettes parallèles entre elles prolongent chacune des extrémités libres des branches.

**[0013]** Grâce à ces plaquettes, le dispositif est maintenu sur un support par une liaison surfacique.

**[0014]** De préférence, le porte-étiquette est réalisé en polypropylène.

**[0015]** En outre, la paroi présente une épaisseur constante.

**[0016]** De préférence, l'étiquette destinée à être affichée par ce dispositif présente une longueur sensiblement égale à la longueur développée de la partie antérieure en forme d'arc et une largeur sensiblement égale

à la hauteur du dispositif porte-étiquette.

**[0017]** Pour sa bonne compréhension, l'invention est décrite en référence au dessin annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation de ce dispositif.

**[0018]** La figure 1 est une vue en perspective de ce dispositif porte-étiquette.

**[0019]** La figure 2 est une vue en coupe transversale.

**[0020]** Comme on peut le voir sur la figure 1, ce dispositif porte-étiquette monobloc est constitué par une paroi continue 2.

**[0021]** Cette paroi 2 définit une partie antérieure en forme d'arc 3 et une partie postérieure comprenant deux branches 5.

**[0022]** Les branches présentent une extrémité libre et une extrémité reliée à chacune des extrémités de la partie antérieure en forme d'arc 3 par une zone 6 en forme de S.

**[0023]** L'extrémité libre de chacune des deux branches 5 est prolongée par une plaquette 8. Les plaquettes 8 sont parallèles l'une à l'autre.

**[0024]** Une paroi interne 10 s'étend transversalement entre chacune des zones 6 en forme de S.

**[0025]** Le dispositif est réalisé en polypropylène transparent.

**[0026]** La mise en place d'une étiquette dans le dispositif porte-étiquette s'effectue de la manière suivante.

**[0027]** Une étiquette 9 dont la longueur est sensiblement égale à la longueur développée de la partie antérieure en forme d'arc et dont la largeur est sensiblement égale à la hauteur du dispositif porte-étiquette est glissée contre la face de la partie antérieure en forme d'arc tournée vers l'intérieur de la concavité.

**[0028]** L'étiquette 9 est cambrée pour venir en appui contre la face intérieure de la partie antérieure en forme d'arc. Le cambrage de l'étiquette met celle-ci sous tension et l'étiquette est bloquée latéralement par chacune des sinuosités de la zone en forme de S.

**[0029]** Le porte-étiquette peut ensuite être disposé sur tout support vertical ou horizontal.

**[0030]** Pour ce faire, les branches 5 sont écartées l'une de l'autre, ce mouvement étant rendu possible par la zone 6 en forme de S qui autorise une déformation élastique du dispositif.

**[0031]** Dans cette configuration, le dispositif porte-étiquette peut être placé, par exemple, sur la paroi verticale 12 d'un présentoir. La paroi interne 10 permet alors d'assurer un positionnement du dispositif porte étiquette en butée contre l'extrémité de la paroi 12.

**[0032]** Les branches tendent ensuite à reprendre leur position initiale enserrant la paroi 12 du présentoir et maintenant le dispositif dans la position qui lui a été impartie. La paroi interne 10 renforce l'effet élastique de rapprochement des branches 5 l'une vers l'autre. Les plaquettes 8 assurent un contact surfacique entre le dispositif et la paroi 12 assurant une bonne tenue de ce dernier.

**[0033]** Comme il ressort de ce qui précède, l'invention

apporte une amélioration sensible à la technique existante en fournissant un dispositif porte-étiquette dont le positionnement est extrêmement flexible et dont la structure peut être réalisée de façon économique.

**[0034]** L'invention ne se limite pas à la seule forme de réalisation décrite ci-dessus, à titre d'exemple, mais elle en embrasse au contraire toutes les variantes de réalisation. C'est ainsi, notamment, que l'épaisseur de la paroi pourrait présenter des zones amincies pour agir sur l'effet élastique ou bien pourrait présenter sur sa partie antérieure des portions lenticulaires ayant un effet de loupe permettant d'effectuer un grossissement de l'étiquette.

5

10

15

## Revendications

1. Dispositif porte-étiquette monopièce **caractérisé en ce qu'il** comprend:

20

- une partie antérieure transparente en forme d'arc (3) susceptible de recevoir contre sa face tournée vers l'intérieur de sa concavité une étiquette signalétique (9), et
- une partie postérieure comprenant deux branches (5) présentant chacune une extrémité libre et une extrémité reliée à chacune des extrémités de la partie antérieure (3) par une zone élastique en forme de S.

25

30

2. Dispositif porte-étiquette selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** deux plaquettes (8) parallèles entre elles prolongent chacune des extrémités libres des branches (5).

35

3. Dispositif porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce qu'il** est réalisé en polypropylène.

4. Dispositif porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la paroi présente une épaisseur constante.

40

5. Etiquette signalétique destinée à être affichée par un porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce qu'elle** présente une longueur sensiblement égale à la longueur développée de la partie antérieure en forme d'arc et une largeur sensiblement égale à la hauteur du dispositif porte-étiquette.

45

50

55

FIG 1

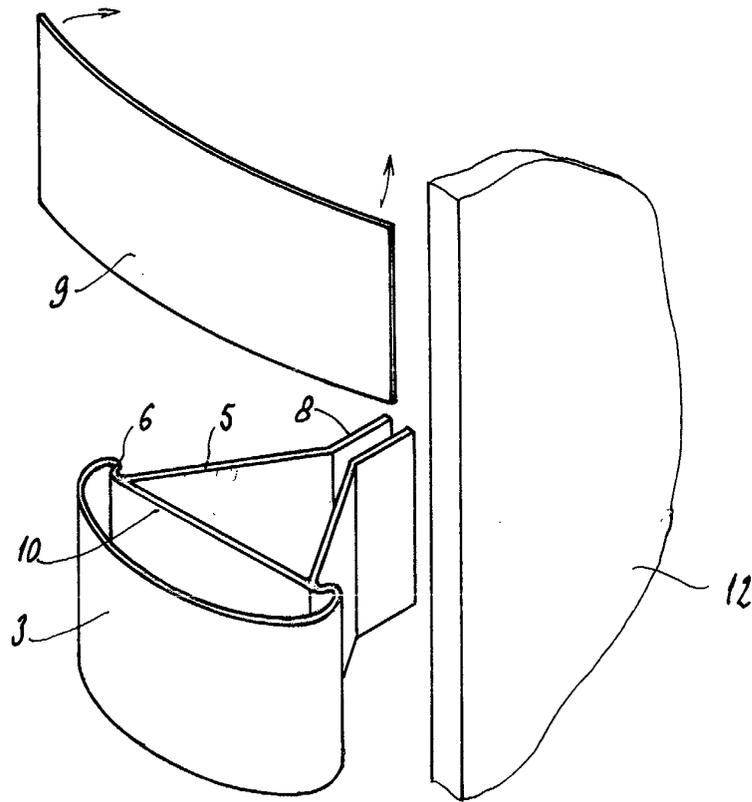
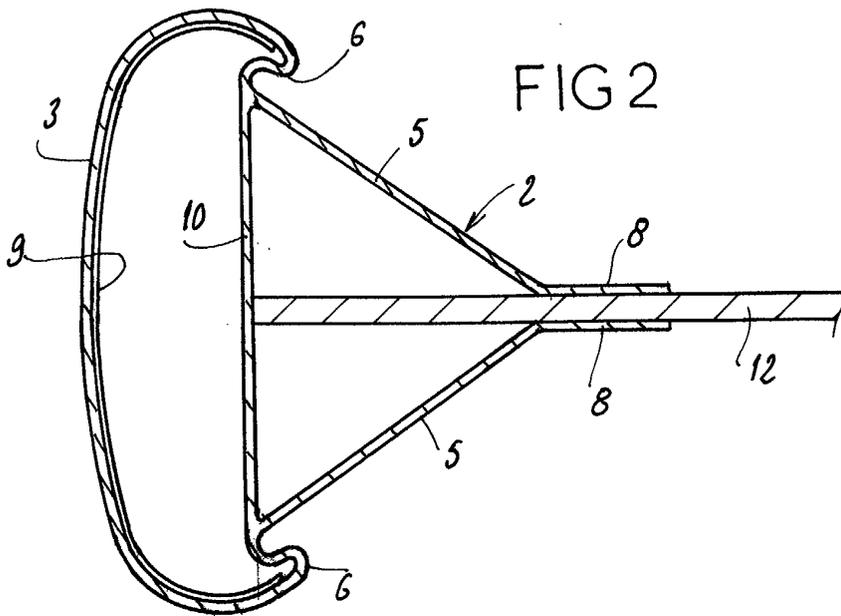


FIG 2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,A	GB 2 189 640 A (HOOD ARTHUR WALTER) 28 octobre 1987 (1987-10-28) * abrégé; figures *	1-5	G09F3/20
D,A	US 4 295 288 A (WESTBERG AKE G) 20 octobre 1981 (1981-10-20) * abrégé; figures *	1-5	
D,A	FR 1 292 259 A (C I P S O CIE IND DE PLASTIQUE) 4 mai 1962 (1962-05-04) * le document en entier *	1-5	
A	FR 1 405 950 A (INSTALLATIONS GENERALES ET D A) 16 juillet 1965 (1965-07-16)		
A	CH 408 628 A (WARSTEINER METALLWARENFABRIK G) 28 février 1966 (1966-02-28)		
A	US 4 606 141 A (MURRAY LEDELL L) 19 août 1986 (1986-08-19)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			G09F
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	18 novembre 2002	Gallo, G	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (PC/02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 35 6180

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-11-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2189640	A	28-10-1987	AUCUN	
US 4295288	A	20-10-1981	SE 402662 B	10-07-1978
			AU 509751 B2	22-05-1980
			AU 2948577 A	12-04-1979
			DE 2746118 A1	20-04-1978
			DK 144608 A ,B,	18-10-1982
			FR 2368104 A1	12-05-1978
			GB 1586315 A	18-03-1981
			IT 1091446 B	06-07-1985
			JP 1418711 C	22-12-1987
			JP 53049999 A	06-05-1978
			JP 62023314 B	22-05-1987
			NL 7711334 A ,B	18-04-1978
			NO 773528 A ,B,	18-04-1978
			SE 7611481 A	16-04-1978
FR 1292259	A	04-05-1962	AUCUN	
FR 1405950	A	16-07-1965	AUCUN	
CH 408628	A	28-02-1966	AT 243653 B	25-11-1965
US 4606141	A	19-08-1986	AUCUN	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82